LINKIAA
Association Loi 1901
168 Route de Sainte Luce
CS 11924 – 44300 NANTES

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

LINKIAA
Association Loi 1901
168 Route de Sainte Luce
CS 11924 – 44300 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Exco AVEC
Siège social : 29 Bd Albert Einstein
44300 NANTES CEDEX 3
SA au Capital de 1 035 831 Euros
RCS 384 440 889 NANTES

LINKIAA
Association Loi 1901
168 Route de Sainte Luce
CS 11924 – 44300 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association LINKIAA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LINKIAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES
Le 30 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
EXCO AVEC

Représenté par Philippe LHOMMEAU

Bilan Actif

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
Dossier: 100 - CONSO UNKIAA-BILAN - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant brut 2022	Amort. et prov. 2022	Montant net 2022	Montant net 2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	369 113	281 121	87 992	51 070
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	888 136	106 306	781 830	786 820
Constructions	9 766 579	5 970 344	3 796 236	3 183 367
Installations techniques, matériels et outillage	648 735	589 577	59 158	62 936
Autres immobilisations corporelles	6 127 974	4 369 745	1 758 229	1 666 189
Immobilisations corporelles en cours	2 867 386		2 867 386	860 738
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	28 000		28 000	10 000
Prêts	593 140		593 140	524 665
Autres immobilisations financières	78 597		78 597	64 300
TOTAL I	**21 367 661**	**11 317 093**	**10 050 569**	**7 210 084**
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	44 622		**44 622**	**92 380**
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 076 220		2 076 220	1 997 023
Autres créances	558 732		558 732	399 166
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 688 338		2 688 338	4 263 811
Charges constatées d'avance	20 421		20 421	15 041
TOTAL III	**5 388 334**		**5 388 334**	**6 767 421**
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV	19 317		19 317	3 179
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV +V +VI)	**26 775 312**	**11 317 093**	**15 458 220**	**13 980 685**

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.

EXCO AVEC

Bilan Passif

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
Dossier : 100 - CONSO LINKAA-BILAN - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant net 2022	Montant net 2021
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	**1 189 396**	**1 189 396**
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	153 035	153 035
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	321 191	321 191
Réserves de compensation		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	2 329 162	2 329 162
Autres réserves	3 597 648	3 711 584
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	**560 880**	**560 880**
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	**-2 070 574**	**-2 070 574**
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	**-811 596**	**-136 302**
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	**-271 819**	**-360 750**
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	**-1 808 754**	**-589 927**
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	**3 410 474**	**2 621 492**
Provisions réglementées :	**1 159 328**	**1 149 402**
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	1 159 328	1 149 402
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	**7 758 372**	**8 878 590**
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques		**11 256**
Provisions pour charges	**1 082 898**	**1 049 995**
Fonds dédiés	**38 182**	**115 179**
TOTAL III	**1 121 080**	**1 176 430**
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 870 564	
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	478 538	415 851
Dettes sociales et fiscales	4 030 786	3 308 935
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 025	169 156
Autres dettes (5)	38 855	31 724
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**6 578 768**	**3 925 665**
Ecart de conversion (passif) **TOTAL V**		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**15 458 220**	**13 980 685**
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an :		
Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

Compte de résultat

Compte de Résultat des Associations et Fondations
Dossier : 100 - CONSO LINKIAA-BILAN - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	503 707	136 546
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	31 285 592	29 574 425
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*30 653 656*	*29 021 127*
Versements des fondateurs ou conso de la dot consomptible		
Ressources liées à la generosité du public		
Dons manuels	*7 400*	
Mécénats	*4 000*	
Legs, donations et assurances-vie	*12 011*	
Contributions financieres	41 580	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de char	437 088	424 726
Utilisations des fonds dédiés	124 936	
Autres produits	1 609 121	1 536 062
TOTAL I	34 025 435	31 671 759

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 130 779	8 173 157
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 913 192	1 718 162
Salaires et traitements	15 929 253	14 632 720
Charges sociales	6 073 151	5 259 925
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 049 759	875 339
Report en fonds dédiés	47 939	
Autres Charges	1 706 641	1 624 393
TOTAL II	35 850 713	32 283 695
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-1 825 278**	**-611 936**

EXCO AVEC

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 095	402
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 095	402

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 442	31
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	4 442	31

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-3 347**	**371**
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-1 828 625**	**-611 565**

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 826	11 500
Sur opérations en capital	70 709	44 419
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		528
TOTAL V	79 535	56 448

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	47 567	9 268
Sur opérations en capital	2 164	2 238
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	9 926	23 300
TOTAL VI	59 657	34 806

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**19 877**	**21 642**

Participation des salariés aux resultats (VII)	**0**	**0**
Impôts sur les benefices (VIII)	**6**	**4**

Total des produits (I+III+V)	**34 106 064**	**31 728 609**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**35 914 818**	**32 318 536**

EXCEDENT OU DEFICIT	**-1 808 754**	**-589 927**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature,		
Prestations en nature		
Bénévolat	-5 978	-841
TOTAL	-5 978	-841

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLANTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	5 978	841
TOTAL	5 978	841

EXCO AVEC

Annexe

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice de 12 mois, ouvert le 01.01.2022 et clos le 31.12.2022.

Elle accompagne :

- le bilan dont le total s'élève	15 458 219.71 €
- et le résultat comptable regroupé (avant affectation des résultats N-2)	-1 808 753.89€

Se décomposant en :

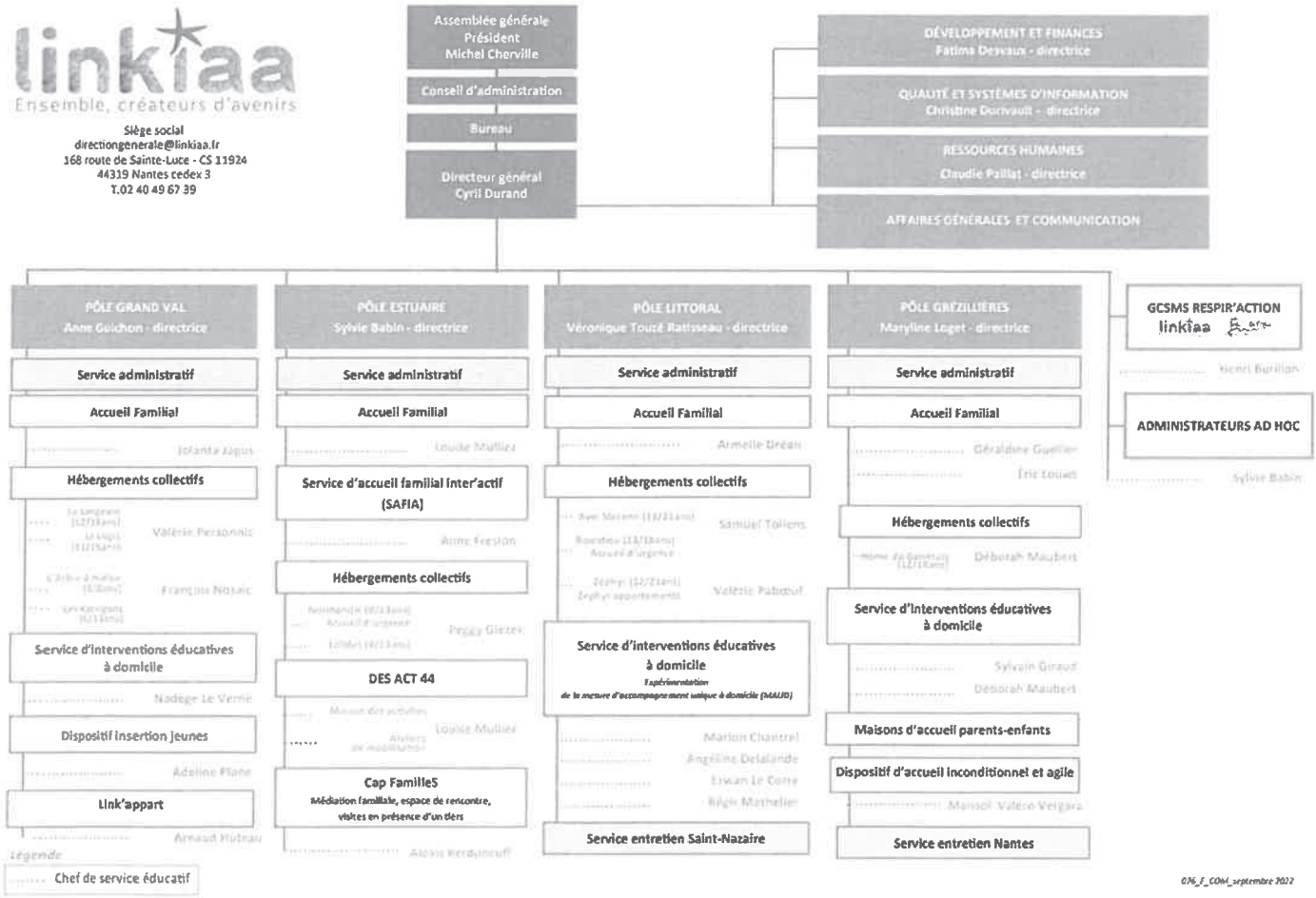
* Résultat Activité principale des Etablissements	-1 787 103.42€
* Résultat Activités Annexes	- 21 650.47 €

Ces comptes annuels ont été validés le 20 avril 2023 par le Conseil d'Administration.

EXCO AVEC

Objet social de l'entité, nature et périmètre des activités ou missions sociales et moyens mis en œuvre

Première association du département de Loire Atlantique dans le champ de la protection de l'enfance, Linkiaa couvre par ses activités l'ensemble de la Loire-Atlantique.
Linkiaa accueille et accompagne des personnes en situation de vulnérabilité – enfants, adolescents (0 à 21 ans), familles – dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires (1427 places autorisées).
Ses valeurs - humanisme, altruisme, solidarité - offrent à chacun la possibilité de devenir acteur de sa vie dans son environnement. Linkiaa propose et met en œuvre une palette complète de prestations : mesures de milieu ouvert, maisons d'enfants à caractère social d'urgence et de moyen séjour, logements individuels pour les plus de 16 ans, accueil familial, dispositif d'accueil inconditionnel et agile, soutien à la parentalité (espaces de rencontres- médiation familiale- visites en présence d'un tiers) et ateliers de mobilisations. Sa vaste palette de prestations articulables les unes aux autres, est assise sur des expertises et des pratiques professionnelles favorisant l'agilité et l'adaptabilité des modes d'accompagnement et de prise en charge.
L'organisation en 4 pôles multi activités **(530 salariés)** offre une grande souplesse dans l'exercice de nos missions. Nous privilégions les actions transversales, plus favorables à la mise en œuvre de parcours cohérents au bénéfice des populations accompagnées.



Objet social de l'association

Statuts Linkiaa applicables à compter du 17 mai 2021

Statuts Sauvegarde de l'Enfance 44	Statuts Linkiaa
Article 2 L'association a pour but :	**Article 2** L'association qui assure une mission d'intérêt général et poursuit une utilité sociale a pour but :
d'associer "des citoyens en les mobilisant au service de la protection de l'enfance pour prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, accompagner les familles et assurer, le cas échéant, selon les modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale de mineurs ou jeunes majeurs et de leurs familles".	d'accueillir, de prendre en charge et d'accompagner, dans une perspective d'autonomie et d'intégration sociale, des enfants, mineurs et jeunes majeurs et leurs familles en difficulté sociale ou présentant notamment des troubles du comportement essentiellement confiés par les autorités administratives ou judiciaires.
de conduire un dispositif, habilité par les Pouvoirs Publics, d'interventions diversifiées pour des prises en charge d'enfants ou de jeunes majeurs en difficulté dans une perspective d'autonomie et d'intégration sociale.	d'apporter un soutien à des personnes en situation de vulnérabilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social et médico-social.
de contribuer, entre acteurs engagés au service de l'enfance, à la promotion et au développement de la prévention et à la recherche de réponses adaptées.	de déployer dans le cadre d'habilitations administratives, un dispositif d'interventions diversifiées de prises en charge d'enfants ou de jeunes majeurs en difficulté.
	de conforter, entre citoyens engagés auprès des personnes en situation d'exclusion, la promotion et le développement de la prévention et la recherche de réponses adaptées
de sensibiliser le public et de rechercher son appui à la politique conduite par l'Association.	Idem
d'être force d'interpellation et de proposition vis-à-vis des Pouvoirs Publics concernant les politiques de l'enfance et de la jeunesse.	de porter dans l'espace public, la question des politiques publiques en matière de protection de l'enfance et plus largement de solidarité et à participer à leur élaboration
	de développer une fonction de veille et de ressources sur le champ de la protection de l'enfance et de participer aux travaux de recherche qui s'y rapportent.
de venir, si nécessaire, en aide, moralement et matériellement, aux anciens bénéficiaires des services de l'Association.	Idem
d'assister les enfants victimes de mauvais traitements, de les défendre devant toute juridiction notamment en se constituant partie civile contre les auteurs d'infraction.	Idem

Les moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre correspondent majoritairement à des financements versés par le département de Loire Atlantique sous forme de dotation globale ou de prix de journée.

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux prescriptions comptables du règlement **ANC 2018-06 du 5 décembre 2018** relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 (JO 30 texte 51), qui a abrogé le règlement CRC 99-01 du 16 février 1999 (anciennement applicables aux comptes annuels des associations et fondations).
Dans le cas de Linkiaa, les conséquences portent sur la réaffectation des subventions d'investissements non amortissables (*cf. Chapitre REAFFECTATION DES SUBVENTIONS NON AMORTISSABLES).*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Une convention de dotation globalisée avec le Conseil départemental de la Loire-Atlantique est en place pour les prestations d'aide à domicile(AED-AEMO), d'intervention soutenue à domicile (ISD), de mesure unique (MAUD), du service d'accueil familial inter actif (SAFIA), de dispositif d'accueil inconditionnel et agile (DAIA) et de mesure d'aide au retour à domicile (MAR). A compter du 01/01/2017, les structures d'hébergement (Accueil Familial, Hébergement Collectif, Hébergement Individuel) sont rémunérées sous la forme d'un prix de journée.

Les arrêtés signés par le Préfet et le Président du Conseil départemental sont des engagements officiels de règlement des budgets acceptés, basés, d'une part, sur un financement par le département à hauteur **de 100.00%** et d'autre part sur des taux directeurs.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse et les Conseils Départementaux extérieurs continuent à effectuer leurs règlements en fonction des journées réalisées.

Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique assure :
- le paiement des journées par un douzième de dotation de janvier à décembre, concernant **les prestations d'aide à domicile(AED-AEMO), d'intervention soutenue à domicile (ISD), de mesure unique (MAUD), du service d'accueil familial inter actif (SAFIA), de dispositif d'accueil inconditionnel et agile (DAIA) et de mesure d'aide au retour à domicile (MAR).**
- le paiement des journées des **structures d'hébergement (Accueil Familial, Hébergement Collectif, Hébergement Individuel).**

EXCO AVEC

Les Prix de Journée font l'objet d'une approbation sous forme d'arrêté conjoint cosigné par le président du Conseil départemental et le préfet de Loire Atlantique (représentant le ministère de la justice - Protection Judiciaire de la Jeunesse - P.J.J.).

EXCO AVEC

RESULTAT COURANT/RESULTAT EXCEPTIONNEL

Tous les éléments exceptionnels (par leur fréquence et leur montant) se rattachant aux activités ordinaires, ont été comptabilisés en résultat exceptionnel.

INDEPENDANCE DES EXERCICES

Les comptes de l'Association font l'objet de l'élaboration de Budgets Prévisionnels Annuels et sont suivis à l'aide d'une comptabilité générale autonome.

Le bénévolat n'est pas valorisé.

PRODUITS FINANCIERS

La trésorerie de l'association fait l'objet, en cas d'excédents, de placements en Livret A, en livret Association ou en comptes à terme.
Les produits financiers ainsi dégagés au cours de l'exercice sur les opérations de placement sont directement affectés aux fonds propres, conformément aux dispositions comptables en vigueur pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

FONDS PROPRES

Il a été constitué un fond d'investissements pour couvrir les amortissements des biens autofinancés, ces amortissements n'étant pas pris en charge par les budgets financés par le Conseil départemental.

DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Les remboursements effectués par le Personnel au titre des repas, téléphone ou prestations, sont enregistrés dans le compte 708 - Produits des Activités Annexes - et non en 79 - Transferts de Charges.

Du fait de l'application de la subrogation lors d'un Arrêt-Maladie, les Indemnités Journalières à recevoir en fin d'exercice sont comptabilisées au crédit du compte 641105 Régularisation Indemnités Journalières.

Ces imputations sont faites conformément aux instructions comptables à appliquer dans le Secteur Sanitaire et Social.

Depuis 1991, la provision pour congés payés n'était plus comptabilisée mais inscrite en engagement hors bilan. Du fait de la nouvelle réglementation (Instruction DGAS/SD 5B n° 2007-319 du 17 août 2007) qui vise à une harmonisation avec le plan comptable général, une dotation est comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

La provision pour Congés Payés figurant au bilan se décompose donc comme suit :

Provision inscrite au Passif du Bilan (dettes sociales et fiscales) correspondant au montant à la date du 31/12/1990 et financée dans le cadre du prix de journée	339 985 €
Provision non comptabilisée entre le 1/1/1991 et le 31/12/2006 (inopposables aux financeurs) inscrite en moins des capitaux propres et non financées dans le cadre du prix de journée	516 432 €
Provision comptabilisée en 2007 et non financée par le Conseil départemental	28 927 €
Provision comptabilisée en 2008	166 026 €
Provision comptabilisée en 2009	44 931 €
Provision comptabilisée en 2010	- 32 542 €
Provision comptabilisée en 2011	- 48 118 €
Provision comptabilisée en 2012	11 700 €
Provision comptabilisée en 2013	-4 375 €
Provision comptabilisée en 2014	56 016 €
Provision comptabilisée en 2015	37 458 €
Provision comptabilisée en 2016	13 191 €
Provision comptabilisée en 2017	19 500 €
Provision comptabilisée en 2018	792 913 €
Provision comptabilisée en 2019	-401 472 €
Provision comptabilisée en 2020	310 815 €
Provision comptabilisée en 2021	-18 427 €
Provision comptabilisée en 2022	170 994 €
Total	2 003 953.84 €

PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Le Bilan et le Compte de Résultat sont présentés suivant les prescriptions du décret n° 2003-1010 du 22/10/2003 et des arrêtés du 15/06/07 du 26/12/07 fixant les cadres normalisés de présentation, et de l'arrêté du 12/12/2008 fixant la nomenclature comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés (M22), se substituant aux instructions et arrêtés précédents (M21 bis).

AUTRES INFORMATIONS BILAN

IMMOBILISATIONS

Les investissements financés sur les fonds propres sont inclus dans les tableaux.

A noter que la norme internationale IAS 16 adoptée par la Commission Européenne dans le règlement CE n° 2238/2005 du 29/12/05 concernant les immobilisations corporelles, et applicable au 1/1/06, a été mise en œuvre pour la totalité des actifs existants dans l'association. Cette norme impose aux entreprises, entre autres, de ventiler le montant d'une immobilisation corporelle en ses parties significatives et d'amortir séparément chacune de ces parties.

Mouvements d'immobilisations

Les mouvements ayant affecté les différents postes d'immobilisations, tant en valeur brute qu'en amortissement ou provision pour dépréciation, sont résumés dans les tableaux ci-après.

BILAN - IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue. Les principaux modes de calcul se résument comme suit :

	MODE	DUREE
- Construction – gros œuvre	Linéaire	30/75 ans
- Matériel et Mobilier	Linéaire	5/10 ans
- Matériel roulant	Linéaire	5 à 8 ans
- Agencement et Installation	Linéaire	5 à 15 ans
- Mat. Bureau et Informatique	Linéaire	3/10 ans
- Logiciel	Linéaire	2 à 8 ans
- Matériel – Outillage	Linéaire	5/10 ans
- Mobilier appartements jeunes	Linéaire	6 ans
- Ascenseur	Linéaire	25 ans

Aucun amortissement dérogatoire n'a été comptabilisé.

Immobilisations financières

Total	**699 737.59 €**
Dont Dépôts et cautionnements	**78 597,35 €**
Appartement Médiation - Siège	24 350,12
Locaux DIJ	16 792,54
Appartements & divers JEUNES (DIJ et divers)	26 164,69
Appartements JEUNES (GREZILLIERES)	5 820,00
Accueil familial St-Nazaire	3 005,00
Séjour ski Normandie	1 500,00
Location StViaud Respir'action	965,00
Dont Prêts Effort construction	**593 140.24€**
Les prêts correspondent aux versements de la cotisation Effort construction : 521 677.91€ Historiquement, le versement était fait sous forme de prêt chez Enfance & Famille mais n'avait jamais été comptabilisé à l'actif. La régularisation a donc été effectuée en 2018 avec la reprise des versements historiques de « Enfance & Famille » pour un montant de **209 000.00 €.** Depuis, se rajoutent les versements suivants : - Versement 2017 : 67 376.97 € (Linkiaa) - Versement 2018 : 68 100.27 € (Linkiaa) - Versement 2019 : 68 872.37 € (Linkiaa) - Versement 2020 : 64 807.32 € (Linkiaa) - Ajustements de 2020 à la suite du récapitulatif d'ACTION LOGEMENT : -7 520.35 € - Versement 2021 : 64 773.71 € (Linkiaa) - Versement 2022 : 68 475.33 € (Linkiaa) - Remboursements des prêts Action Logement arrivant à échéance d'un montant de -10 745.38 € *Dont échéance 2018 : 2 490.16 €* *Dont échéance 2019 : 2 601.71€* *Dont échéance 2020 : 2 827.51€* *Dont échéance 2021 : 2 826.00€* **Soit un total de 593 140.24 € au 31/12/2022** Ces avances seront reversées à l'association au terme du délai de 20 ans.	
Dont Autres titres immobilisés	**28 000.00€**
Les autres titres immobilisés correspondent à 28 000 € versés au titre des parts dans SCIC ETTIC	

AC - Immobilisations
Groupe de dossiers : LI - EDITION-LINKIAA - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2021	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Immobilisations au 31 Décembre 2022	Contrôle immobilisations 2022
Immobilisations incorporelles	312 589,58	56 523,76		369 113,34	312 589,58
Frais d'établissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Frais de recherche et de développement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marqu	**312 589,58**	**56 523,76**	**0,00**	**369 113,34**	**369 113,34**
20500000 Logiciels	312 589,58	56 523,76	0,00	369 113,34	369 113,34
Fonds commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- dont droit au bail	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total Immobilisations incorporelles	312 589,58	56 523,76	0,00	369 113,34	369 113,34
Immobilisations corporelles	16 990 737,27	4 378 016,94	1 069 943,68	20 298 810,53	16 990 737,27
Terrains	**694 077,61**	**0,00**	**0,00**	**694 077,61**	**694 077,61**
21110000 Terrains nu	11 535,00	0,00	0,00	11 535,00	11 535,00
21150000 Terrains batis	682 542,61	0,00	0,00	682 542,61	682 542,61
Agencements et aménagements des terrains, plantati	**194 058,49**	**0,00**	**0,00**	**194 058,49**	**194 058,49**
21200000 Agct & amenagt terrain	194 058,49	0,00	0,00	194 058,49	194 058,49
Constructions	**8 851 903,03**	**934 018,71**	**19 342,35**	**9 766 579,39**	**9 766 579,39**
21300000 Batiments	5 668 760,13	826 497,70	0,00	6 495 257,83	6 495 257,83
21310000 Batiments	1 709 436,45	0,00	0,00	1 709 436,45	1 709 436,45
21350000 Agenct & installations	1 473 706,45	107 521,01	19 342,35	1 561 885,11	1 561 885,11
Installations, matériel et outillage techniques	**634 625,19**	**20 484,48**	**6 375,05**	**648 734,62**	**648 734,62**
21500000 Materiel & outillages	627 128,17	20 484,48	6 375,05	641 237,60	641 237,60
21510000 Mat & mob couv par prov.	4 257,26	0,00	0,00	4 257,26	4 257,26
21520000 Mat finances par subvention	3 239,76	0,00	0,00	3 239,76	3 239,76
Autres immobilisations corporelles	**5 755 334,77**	**444 403,53**	**71 764,24**	**6 127 974,06**	**6 127 974,06**
21810000 Agenct & installations	2 833 567,62	110 836,14	7 356,20	2 937 047,56	2 937 047,56
21810100 Agenct instal Securite	85 032,00	7 894,76	0,00	92 926,76	92 926,76
21811000 Agct & inst couv par prov	45 530,42	0,00	0,00	45 530,42	45 530,42
21820000 Materiel de transport	793 718,19	187 947,52	43 997,20	937 668,51	937 668,51
21830000 Matériel informatique	1 221 975,91	43 000,63	2 587,80	1 262 388,74	1 262 388,74
21835000 Matériel de Bureau	23 829,01	179,90	0,00	24 008,91	24 008,91
21840000 Mobilier	749 385,92	94 544,58	17 823,04	826 107,46	826 107,46
21841000 Mob finance par subvention	2 295,70	0,00	0,00	2 295,70	2 295,70
Immobilisations corporelles en cours	**860 738,18**	**2 979 110,22**	**972 462,04**	**2 867 386,36**	**2 867 386,36**
23800000 Immobilisations en cours	28 195,88	13 113,64	41 309,52	0,00	0,00
23800001 Immo en-cours-ADAP-Cap Familles	0,00	540,00	540,00	0,00	0,00
23800007 Immo en cours-ADAP-Avel Sterenn	19 912,69	143 381,66	0,00	163 294,35	163 294,35
23800008 Immo en cours-ADAP-Boieldieu	16 054,07	1 446,12	0,00	17 500,19	17 500,19
23800009 Immo en cours-ADAP-Zephyr	77 900,28	101 229,01	847,87	178 281,42	178 281,42
23800010 Immo en cours-Paimboeuf honoraires	228 410,37	61 215,82	0,00	289 626,19	289 626,19
23800015 Immo en cours-Dossier Usager	47 057,57	0,00	47 057,57	0,00	0,00
23800016 Immo en cours-Paimboeuf Bât neufs	401 742,66	1 593 589,45	0,00	1 995 332,11	1 995 332,11
23800017 Immo en cours-Paimb Bât Anciens	3 714,66	48 454,35	0,00	52 169,01	52 169,01
23800018 Immo en cours-DAIA St André des Eau	37 750,00	788 747,70	826 497,70	0,00	0,00
23800019 Immo en cours-DAIA Travaux	0,00	145 983,09	0,00	145 983,09	145 983,09
23800020 Immo en cours-Château Grézillières	0,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00
23800021 Immo en cours-Aménagt NveauBâtiment	0,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00
23800022 Immo en cours-Etanchéité Gadeceau	0,00	56 209,38	56 209,38	0,00	0,00
Total Immobilisations corporelles	16 990 737,27	4 378 016,94	1 069 943,68	20 298 810,53	20 298 810,53
Immobilisations financières	598 965,15	109 017,05	8 244,61	699 737,59	598 965,15
Participations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Créances rattachées à des participations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres titres immobilisés	**10 000,00**	**18 000,00**	**0,00**	**28 000,00**	**28 000,00**
27280000 Autres titres immobilises	10 000,00	18 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
Prêts	**524 664,90**	**70 389,94**	**1 914,60**	**593 140,24**	**593 140,24**
27480000 Prêt participation construction	524 664,90	70 389,94	1 914,60	593 140,24	593 140,24
Autres immobilisations financières	**64 300,25**	**20 627,11**	**6 330,01**	**78 597,35**	**78 597,35**
27500000 Depots & cautionnements	64 300,25	20 627,11	6 330,01	78 597,35	78 597,35
Total Immobilisations financières	598 965,15	109 017,05	8 244,61	699 737,59	699 737,59
TOTAL IMMOBILISATION	17 902 292,00	4 543 557,75	1 078 188,29	21 367 661,46	21 367 661,46

EXCO AVEC

Amortissements	Amortissements cumulés 2021	Dotations de l'Exercice 2022	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2022	Amortissements Cumulés 2022	Contôle amortissements 2022
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801 - Frais d'établissement	-	-	-	-	-
2803 - Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
2804 - Contributions aux investissements communs des GHT	-	-	-	-	-
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et v	**261 519**	**19 602**	-	**281 121**	**281 121**
28050000 Amort logiciels	261 519	19 602	-	281 121	281 121
2808 - Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811 - Terrains	-	-	-	-	-
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	**101 316**	**4 990**	-	**106 306**	**106 306**
28120000 Amort agct terrains	101 316	4 990	-	106 306	106 306
2813 - Constructions sur sol propre	**5 668 536**	**301 807**	-	**5 970 344**	**5 970 344**
28130000 Amort batiments	3 127 112	194 929	-	3 322 042	3 322 042
28131000 Amort batiments	1 485 121	27 447	-	1 512 568	1 512 568
28131520 Amort.Mais.Reton	96 218	5 082	-	101 300	101 300
28135000 Amort agct & install	960 085	74 349	-	1 034 434	1 034 434
2814 - Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	**571 689**	**22 592**	**4 705**	**589 577**	**589 577**
28150000 Amort materiel & outill	564 192	22 592	4 705	582 080	582 080
28151000 Amort mat&outill couv par prov	4 257	-	-	4 257	4 257
28152000 Amort mat financ par subv	3 240	-	-	3 240	3 240
2818 - Autres immobilisations corporelles	**4 089 146**	**327 886**	**47 287**	**4 369 745**	**4 369 745**
TOTAL GENERAL	10 692 208	676 876	51 991	11 317 093	11 317 093

EXCO AVEC

BILAN – PROVISIONS

Provisions pour risques et charges : 1 121 080,01€

Provisions pour départs en retraite	796 151
Personnel Autres salariés	392 570
Personnel Assistants Familiaux	403 581

A/ Rappel de la méthode actuelle

La méthode actuelle utilisée par l'association est globalement utilisée par le secteur habilité.
Le détail de la méthode actuelle consiste à prendre en compte les départs à la retraite prévus pour les 5 prochaines années (ex : au 31/12/2022, les départs prévus de 2023 à 2027).

- la provision est calculée selon la méthode suivante :
- pour les départs 2023, prise en compte de 100% des indemnités de retraite
- pour les départs 2024, 80% des indemnités de retraite
- pour les départs 2025, 60% des indemnités de retraite
- pour les départs 2026, 40% des indemnités de retraite
- pour les départs 2027, 20% des indemnités de retraite

B/ Méthode préférentielle du Plan Comptable Général

*La méthode préférentielle du PCG est la **constatation de provisions pour la totalité des membres du personnel, conduisant à une meilleure information financière** (art 335-1 intégrant avis du cnc n°97-06)*
*Cette provision est valorisée en prenant en compte **l'ensemble du personnel**, l'évolution des salaires, le turn-over des salariés, le taux d'actualisation, le tableau de mortalité, le sexe, l'ancienneté (à partir de la date d'entrée dans l'association)*

L'évaluation de l'engagement au 31/12/2020 ressort à 2 832 K€ contre 809 K€ de provision comptabilisée au 31/12/2020 ***soit une majoration de la provision de +2 023 K€***
L'évaluation de l'engagement au 31/12/2021 ressort à 2 396 K€ contre 805 K€ de provision comptabilisée au 31/12/2021 ***soit une majoration de la provision de +1 591 K€***
L'évaluation de l'engagement au 31/12/2022 ressort à 1 822 K€ contre 796 K€ de provision comptabilisée au 31/12/2022 ***soit une majoration de la provision de +1 026 K€.***

Au regard :

- que LINKIAA utilise la méthode suivie par le secteur,
- du financement à court terme du financeur,

la décision prise est de continuer à provisionner selon la méthode actuelle.

C / Hypothèses d'évaluation de la provision (selon la méthode préférentielle du Plan Comptable Général)

Hypothèses d'évaluation	2022	2021	2020
Taux d'actualisation	3.75%	0,98%	0,34%
Revalorisation des salaires	0.5%	0.50%	0.50%
Charges sociales patronales cadres et non cadres hors assistants familiaux	52%	52%	52%
Charges sociales patronales non cadres assistants familiaux	40%	40%	40%
Mobilité des actifs - turnover	faible	faible	faible
Table de mortalité	Table INSEE 2018	table INSEE	table INSEE 2020
Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié)	100%	100%	100%
Âge de départ en retraite			
cadres et non cadres hors assistants familiaux	60-67 ans	60-67 ans	60-67 ans
non cadres assistants familiaux	60-67 ans	60-67 ans	60-67 ans
non cadres assistants familiaux (Départ à taux plein)	65-67 ans	65-67 ans	65-67 ans
Montant de la provision en €	1 821 853	2 395 556	2 832 864

Provisions pour Compte Epargne Temps	**235 931,00€**
Provisions Litiges	**0 €**
Provision pour travaux Reton Enfance & Famille	**50 816,42€**
Fonds dédiés	**38 181,60 €**

La méthode d'évaluation du Compte Epargne Temps consiste à prendre en compte le nombre de jours alimentés dans le CET par salarié et à le valoriser sur la base du taux horaire chargé du salarié.

La méthode d'évaluation des provisions litiges fait suite à une estimation du risque effectuée par la direction des ressources humaines en lien avec l'avocat de l'association.

La provision pour travaux Reton (Zéphyr) correspond à la quote-part de l'investissement financé par les fonds propres de l'association.

EXCO AVEC

Les fonds dédiés correspondent aux montants reçus par des entreprises, des fondations mécènes mais aussi la générosité du public pour un montant de 38 181.60 € et qui sont affectés à des projets spécifiques.

	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	ECART 2022/2021	31/12/2022
Provisions pour départs en retraite	805 228,26	306 287,37	315 364,64	-9 077,27	796 150,99
Provisions pour Compte Epargne Temps	188 869,00	64 827,00	17 765,00	47 062,00	235 931,00
Provisions Litiges	11 255,57		11 255,57	-11 255,57	0,00
Provision pour autres risques Vacances Ensemble	0,00		0,00	0,00	0,00
Provision pour autres risques Action Logement	0,00			0,00	0,00
Provision pour travaux Reton	55 898,05		5 081,63	-5 081,63	50 816,42
Fonds Dédiés	115 179,00	48 556,04	125 553,44	-76 997,40	38 181,60
	1 176 429,88	419 670,41	475 020,28	-55 349,87	1 121 080,01

Tableau de suivi des fonds dédiés

1 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTES

Ressource	Fonds à engager au début de l'exercice. A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds dédiés				
Subvention REAAP		**617,44**	**4 308,00**	**3 690,56**
Total 194000		617,44	4 308,00	3 690,56
# 18 - Médiation Asine (N°50)		**4 250,00**	**9 000,00**	**4 750,00**
# Fondation de France - atelier estime de soi				
# 17 - Médiation Canine (N°30)		**5 507,00**	**9 000,00**	**3 493,00**
# 38 - Fresque du climat _ DAIA			**1 400,00**	**1 400,00**
# 38 bis - Fresque du numérique _ DAIA			**1 400,00**	**1 400,00**
# 39 - Fresque du Climat - Paimboeuf			**1 400,00**	**1 400,00**
# 45 - RESPIR ACTION - Atelier EduCo Serre			**1 380,00**	**1 380,00**
# 57 - [Fondation Carrefour] _ création et le développement de jardins pédagogiques			**15 000,00**	**15 000,00**
Total 195000		9 757,00	38 580,00	28 823,00
# 62 - Aménagement des unités de Paimboeuf _ Financement Harmonie Mutuelle			**2 000,00**	**2 000,00**
# 50 - Séjour à la montagne des enfants de la MECS - Normandie			**3 668,04**	**3 668,04**
Total 196000			5 668,04	5 668,04
Total général		**10 374,44**	**48 556,04**	**38 181,60**

BILAN – ACTIF

Créances de l'actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La répartition des créances selon leur échéance, le détail des produits à recevoir, sont présentés dans le tableau suivant.

Libellé	Montant net 2022
Avances et acomptes versés sur commandes	**44 622,48**
Fournis - Av & acpt verse	44 622,48
Créances redevables et comptes rattachés (3)	**2 076 219,76**
Clients Département	1 999 201,33
Clients Essor	17,22
RESPIR'ACTION	71 288,34
Autres Départements	0,00
Avances Usagers	
Produits a recevoir	5 712,87
Autres créances	**558 732,26**
Fournisseurs - Avoir à recevoir	39 273,34
Avces au personnel	3 260,27
Acomptes	
Produits a recevoir	253 143,20
Organismes - pdt a recevoir	86 897,40
Etat - Taxes sur salaires	
Avances familles	353,91
Avances permanentes	120 981,99
Créances diverses	2 508,33
Formations	52 313,82
Avance à rembourser	

Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique assure :

- le paiement des journées par un douzième de dotation de janvier à décembre, **concernant les prestations d'aide à domicile (AED-AEMO), d'intervention soutenue à domicile (ISD), de mesure unique (MAUD), du service d'accueil familial inter actif (SAFIA), de dispositif d'accueil inconditionnel et agile (DAIA) et de mesure d'aide au retour à domicile (MAR).**

- le paiement des journées des **structures d'hébergement (Accueil Familial, Hébergement Collectif, Hébergement Individuel). Le délai de règlement du département sur l'année 2022 est évalué à une moyenne de 25 jours** (à partir du jour d'envoi de la facture).

Les délais de règlement des organismes payeurs sont les suivants : Conseils départementaux extérieurs et Protection Judiciaire de la Jeunesse (moins d'1 mois de délai en moyenne)

PRODUITS A RECEVOIR	2022
Créances usagers et comptes rattachés	44 986.21
Autres créances	340 040.60
Total	385 026.81
CHARGES A PAYER	
Dettes fournisseurs	86 587.33
Dettes fiscales et sociales	2 529 838.95
Autres dettes	0.00
Total	2 616 426.28

2022	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 ans au +	A + d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE				
* Créances rattachées à des participations		**28 000**		28 000
* Prêts (1)		**593 140**	6 113	587 027
* Autres	Dépôts & cautionnements	**78 597**	1 500	77 097
DE L'ACTIF CIRCULANT				
* Fournisseurs débiteurs		44 622	44 622	
* Clients douteux ou litigieux				
* Autres créances clients				
* Personnel et comptes rattachés		3 260	3 260	
* Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques				
* Ministère de la Justice				
* Conseil Départemental 44		**1 999 201**	1 999 201	
* Ministère de la Justice et Autres Départements		0	0	
* Taxe sur la valeur ajoutée		0	0	
* Autres impôts, taxes et versements assimilés				
* Divers		71 306	71 306	
* Groupe et associés (2)				
* Débiteurs divers		**561 185**	561 185	
* Charges constatées d'avance		**20 421**	20 421	
TOTAUX		3 399 733	2 707 609	692 125

2022	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 ans au +	A + d'un an & 5 ans au +	A + de 5 ans
* Emprunts obligataires convertibles (1)			0		
* Autres emprunts obligataires (1)					
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (1)					
- A 2 ans maximum à l'origine					
- A plus de 2 ans à l'origine		0	0		
* Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		1 870 564	45 365	460 530	1 364 669
* Fournisseurs et comptes rattachés		478 538	478 538		
* Personnel et comptes rattachés					
	Comité d'Entreprise	66 693	66 693		
	Frais travailleurs sociaux	28 115	28 115		
	Congés à Payer	2 003 954	2 003 954		
	Rémunérations dues	467 286	467 286		
	Frais Assistants Familiaux	0	0		
		2 566 049	2 566 049		
* Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		1 228 035	1 228 035		
Etat et autres collectivités publiques					
* Impôts sur les bénéfices		6	6		
* Taxe sur la valeur ajoutée		0	0		
* Obligations cautionnées		24 159	24 159		
* Autres impôts, taxes et assimilés		212 539	212 539		
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		160 025	160 025		
* Groupe et associés (2)					
* Autres dettes		38 855	38 855		
* Produits constatés d'avance		0	0		
TOTAUX		6 578 768	4 753 569	460 530	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 870 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	0

Régularisation actif

Le détail des charges constatées d'avance se présente de la façon suivante :

Nature ces charges constatées d'avance	31/12/2022
Autres charges externes	20 421.39
TOTAL	20 421.39

La méthode retenue depuis 2010 concernant les achats (alimentation, fournitures de bureau, timbres ...) est l'enregistrement des factures correspondantes sur l'exercice. Seuls les achats de fin d'exercice peuvent être enregistrés en charges constatées d'avance si leur montant est significatif.

BILAN - CAPITAUX PROPRES

TOTAL Fonds propres avec droit de reprise + CITS

	2022	2021	Variation
Excédents affectés à l'investissement	321 191	321 191	0
Excédents affectés à la couverture du BFR	2 329 162	2 329 162	0
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	153 035	153 035	0
Créditeur Subvention - *Nouveau compte 2020*	560 880	560 880	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 410 474	2 621 492	788 982
Fonds propres avec droit de reprise	6 774 743	5 985 761	788 982
CITS	782 591	782 591	0
TOTAL Fonds propres avec droit de reprise + CITS	**7 557 334**	**6 768 352**	**788 982**
Résultat sous contrôle de tiers existant	-811 596	-136 302	-675 294
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-1 808 754	-589 927	-1 218 827
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposat	-1 491 700	-1 491 700	0
Dépenses non opposables aux financeurs	-271 819	-360 750	88 931
Autres Fonds propres avec droit de reprise	**-4 383 868**	**-2 578 679**	**-1 805 189**

TOTAL Fonds propres sans droit de reprise

Valeur Patrimoine integre	**1 189 395,57**	**1 189 396**	**0**
			0
travaux Route Sainte Luce	53 548,53	62 263	-8 715
travaux Grezillieres Home du Moulin	26 349,92	28 009	-1 659
travaux Grezillieres Espace scolaire	1 232,78	1 303	-70
travaux Grezillieres Château	26 016,66	28 088	-2 071
extension Genetais Chambres individuelles	207 261,82	221 418	-14 156
construction Gadeceau	925 753,05	971 445	-45 692
locaux Orvault	468 731,21	483 988	-15 257
Fonds propres affectés aux projets immobiliers associatifs	**1 708 893,97**	**1 796 515**	**-87 621**
Aides aux anciens	5 794,74	5 795	0
Vie associative	24 762,51	30 839	-6 077
Réserve sur cessions d'actifs	1 036 442,33	1 059 194	-22 751
Accompagnement projets	22 320,44	21 300	1 020
Prévention	17 762,50	15 352	2 410
Administrateur Ad Hoc	-918,24	0	-918
Autres réserves	**1 106 164,28**	**1 132 480**	**-26 316**
Provisions Réglementées	**1 159 327,99**	**1 149 402**	**9 926**
Dépenses refusées	**-578 874,00**	**-578 874**	**0**
TOTAL Fonds propres sans droit de reprise	**4 584 907,81**	**4 688 918**	**-104 010**
TOTAL Fonds propres avec et sans droit de reprise	**7 758 374,00**	**8 878 591**	**-1 120 217**

Les mouvements concernent les éléments suivants :

Fonds propres affectés aux projets immobiliers associatifs	-87 621
Autres Réserves	-3 564
Réserve sur cessions d'actifs	-22 751
Total des Variations sur les Fonds Propres Sans Droit de R	-113 936
Résultat sous contrôle de tiers existant	-675 294
Provisions Réglementées	9 926
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-1 218 827
Dépenses non opposables aux financeurs	88 931
Total des Variations sur les Fonds Propres Sans Droit de R	-1 795 263
Subv Autres	-3 560
Subv. ADAP	0
Reprise Subv. ADAP	-15 773
Subv. PAIMBOEUF	0
Subv DAIA	824 600
Reprise Subv. DAIA	-39 286
Subv invest CAF ER Grez	23 001
Total des Variations sur les Fonds Propres Avec Droit de R	788 982
Total	-1 120 217

RESULTATS GESTION FINANCIERE

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à **32 400 € TTC** (audit des comptes et procédures de contrôle interne).

PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF

	2022	Reprise Résultats n-2	2022
Résultat comptable de l'activité principale	-1 787 103,42	0,00	-1 787 103,42
Résultat comptable des Fonds Propres	-2 851,08		
Résultat comptable des autres activités	-18 799,39		
Résultat comptable Espace de Rencontre	*-4 661,52*		
Médiation Familiale	*-17 783,12*		
Administrateur AdHoc	*3 645,25*		
Résultat comptable toutes activités	-1 808 753,89		

- Le résultat comptable 2022 de Linkiaa est déficitaire à 1 808 754 €.

- Le résultat comptable 2022 de l'activité principale est déficitaire à 1 787 103 €.
  La reprise du résultat déficitaire 2020 est nulle (car déjà repris en 2021).
  Le résultat 2022 après reprise du résultat 2020 est donc déficitaire de 1 787 103 €.

- Le résultat comptable fonds propres est déficitaire à 2 851 €.

- Le résultat comptable des autres activités est déficitaire à :
  + 3 645 € pour l'activité administrateur ad hoc
  -22 445 € pour Cap Familles (Espace Rencontre et de Médiation Familiale)

- Conformément à la notice d'information, le résultat administratif ne prenant pas en compte les dotations et les reprises de provisions, s'élève pour 2022 à -1 589 381 € en déficit.

	R 2022
Résultat comptable d'exercice	-1 787 103
Reprise résultat n-2	0
Résultat comptable d'exercice après intégration du résultat n-2	**-1 787 103**
Variation Congés Payés	170 994
Dotation Litiges	0
Dotation CET	64 827
Dotation Retraite	306 287
Total Dotations	542 108
Reprise Litiges	11 256
Reprise CET	17 765
Reprise Retraite	315 365
Total Reprises	344 386
Retraitement des dotations / Reprises	**197 722**
Résultat administratif après intégration du résultat n-2	-1 589 381

EXCO AVEC

VENTILATION DU MONTANT NET DU C.A. ET AUTRES RESSOURCES PAR CATEGORIES D'ACTIVITE.

PRODUITS	Exercice 2022	Dont Activité Principale	Dont CAP FAMILLES	Dont FONDS PROPRES
		0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de prestation de service	503 707	483 421	14 900	5 386
Concours publics et subventions d'exploitation	31 285 592	30 708 259	577 332	-
Dont des activités sociales et médico-sociales sous ges	*30 653 656*	*30 653 656*	-	-
Ressources liées à la generosité du public		0		
Dons manuels	*7 400*	7 400		
Mécénats	*4 000*	-	-	*4 000*
Legs, donations et assurances-vie	*12 011*	-	-	*12 011*
Contributions financieres	41 580	-	-	*41 580*
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions e	437 088	437 088	-	-
Utilisations des fonds dédiés	124 936	-	-	124 936
Autres produits	1 609 121	1 609 121	-	-
TOTAL I	34 025 435	33 245 290	592 232	187 912
PRODUITS FINANCIERS		0		
Autres intérêts et produits assimilés	1 095	1 095	-	-
76800000 Autres produits financiers	1 095	1 095		
TOTAL II	1 095	1 095	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	8 826	8 826	-	-
Sur opérations en capital	70 709	70 709	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de c	-			
TOTAL III	79 535	79 535	-	-
TOTAL IV	34 106 064	33 325 919	592 232	187 912

NATURE, MONTANT ET TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET TRANSFERTS DE CHARGES.

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 022
Sur opérations de gestion	
Charges sur exercices antèrieurs	47 567,05
Valeur comptable des cessions d'immo	2 163,77
Engagements à réaliser sur ressources affectées	47 938,60
Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	9 926,23
Impôts sur les sociétés	6,00
TOTAL III	107 601,65

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 022
Sur opérations de gestion	**8 826**
77100000 Pdts excep sur ope gest	8 826
77180000 Produits exceptionnels divers	-
Sur opérations en capital	**70 709**
77500000 Produits cess elem actif	12 090
77700000 Quote-part des subventions d'invest	498
77710000 Rep subv Conseil Gnral	3 062
77740001 Quote-part subvention invest Siège	1 997
77740002 Quote-part subvention invest MAPE	4 218
77740003 Quote-part subvention invest SSI Pa	3 000
77740009 Quote-part subvention inves MAPETTE	6 557
77740010 Quote-part subv inv DAIA AchMaison	39 286
77800000 Autres produits exceptionnels	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de c	**-**
78746100 Rep_diff real ele actif	-
TOTAL III	79 535

VENTILATION DES EFFECTIFS (BILAN SOCIAL 2022) au 31.12.2022

Effectifs au 31/12/2022	Nb de salariés Hors AF et AF	ETP Hors AF et AF	Dont AF	Dont CDD/CTT de surcroît en ETP	Dont CDD/CTT de surcroît en nb salarié	Hors apprentis / CAE (en nb de salariés)	Hors apprentis / CAE (en ETP)
SIEGE SOCIAL	21	19,95	0	0	0	1	1
POLE ESTUAIRE	94	81,71	27	2,43	6	3	2,57
POLE GRAND VAL	138	135,4	38	3,07	4	5	4,57
POLE GREZILLIERES	128	119,98	65	0,12	1	2	2
POLE LITTORAL	149	143,4	58	0,8	1	2	2
TOTAL	530	500,44	188	6,42	12	13	12,14

Il est à noter :

- Qu'il s'agit des effectifs « présents » au 31.12.2022
- Que dans les effectifs ci-dessus, sont pris en compte :
  - les effectifs des salariés en CDI, toutes fonctions confondues,
  - les CDD/CTT de surcroît d'activité.
- Que les salariés en contrat d'apprentissage ainsi que les contrats aidés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. Ils figurent dans le tableau pour information.

Subventions perçues sur l'exercice 2022 pour DAIA

Pour rappel :

Pour le projet de PAIMBOEUF :

Il est rappelé que le montant total du projet qui avait été estimé à 3 224 644 € en date de 07/2020 a été réévalué à la hausse à la suite de la crise sanitaire à 3 639 711 €.

Le total de la subvention PAIMBOEUF versée par le département de 1 700 000 € a été octroyée comme suit :

- Lors de la commission du 19/11/19, la subvention octroyée est de 265 080€
- Lors de la commission du 19/11/20, la subvention octroyée est de 950 000€ et a été versée en février 2021.
- **Lors de la commission du 11/03/21, la subvention octroyée est de 484 920 €**

Pour le projet ADAP :

Le total de la subvention ADAP versée par le département 44 est de 842 544€ comme suit :

- Lors de la commission du 19/11/19, la subvention octroyée est de 285 617€
- Lors de la commission du 19/11/20, la subvention octroyée est de 372 895€
- **Lors de la commission du 11/03/21, la subvention octroyée est de 184 032 €**

Pour DAIA

Le total de la subvention DAIA versée par le département 44 octroyée en 2022 est de **824 600 €.**

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS

En lien avec la nouvelle règlementation 2021, l'association a créé en 2021 les comptes suivants pour valoriser les contributions.

Compte	Libéllé
860000000	Contribution en nature
861000000	Mise à disposition gratuite de biens ou de matèriels
864000000	Contribution de personnes bénévoles
870000000	Contribution en nature
871000000	Mise à disposition gratuite de biens ou de matèriels
875000000	Contribution de personnes bénévoles

Le montant s'élève à 5 977.82 €.

TABLEAU DES EMPRUNTS

EMPRUNTS AU 31/12/ 2022

	Date départ	Durée	Taux	CAPITAL EMPRUNTE EUR	CAPITAL Annuité 2022	CAPITAL restant du	CAPITAL - 1 an	CAPITAL + 1 an / - 5 ans	CAPITAL + 5 ans	INTERÊTS payés dans l'année	INTERÊTS restant à courir	INTERÊTS - 1 AN	INTERÊTS + 1 AN
CREDIT MUTUEL Paimboeuf	2022	20	1,00%	1 870 000,00	0,00	1 870 000,00	44 800,71	460 529,83	1 364 669,46	4 442,26	194 905,37	18 597,72	176 307,65
TOTAL				**1 870 000,00**	**0,00**	**1 870 000,00**	**44 800,71**	**460 529,83**	**1 364 669,46**	**4 442,26**	**194 905,37**	**18 597,72**	**176 307,65**

EVENEMENTS MARQUANTS LIES A LA CLOTURE 2022

Entretiens professionnels

Rappel cadre légal – Loi du 5 mars 2014

Un entretien professionnel doit être organisé tous les 2 ans.
Un bilan est prévu lors du troisième entretien périodique se déroulant obligatoirement lors de la 6ème année d'ancienneté du salarié.

→ Etat des lieux récapitulatifs du parcours professionnel des salariés tous les 6 ans afin de vérifier que le salarié a suivi au moins une action de formation non obligatoire, acquis des éléments de certification par la formation ou par une VAE et bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

→ **Abondement correctif si les salariés n'ont pas bénéficié :**

- Des entretiens professionnels prévus à l'article L.6315-1 du code du travail (entretiens périodiques et de retour)
- Et d'au moins 2 critères parmi les trois suivants :
  - Une formation,
  - Une progression salariale,
  - L'acquisition d'éléments de certification.

Rappel cadre légal – Loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018

→ Abondement correctif (**abondement du CPF du salarié à hauteur de 3000€)** si les salariés n'ont pas bénéficié :

- Des entretiens professionnels (entretiens périodiques et de retour)
- Et d'au moins une formation autre que celles visées à l'article L.6321-2 du code du travail (formation non-obligatoire)

Rappel des informations Nexem du 5 janvier 2022 :

Le décret n° 2021-1916 du 30 décembre 2021 relatif au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage a été publié au Journal officiel du 31 décembre 2021. Il précise le calendrier de versement de l'abondement correctif au compte personnel de formation (CPF) prévu en cas de non-respect des obligations de l'employeur dans le cadre de l'entretien professionnel et les dispositions transitoires mises en place concernant les versements liés aux entretiens récapitulatifs qui devaient être effectués en 2020 et 2021.

Calendrier de versement de l'abondement correctif
L'abondement correctif doit ainsi être versé à la Caisses des dépôts et des consignations au plus tard, le dernier jour du trimestre civil (31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre) suivant la date de l'entretien professionnel pris en compte pour apprécier la période de six ans, soit l'entretien d'état des lieux ou entretien de bilan (13°, article 1er).

→ Le décret du 30 décembre susvisé prévoit des dispositions transitoires pour les versements relatifs aux entretiens de bilan à six ans qui devaient être effectués en 2020 et 2021 (III, Article 4).

Dans ces cas, l'abondement correctif devra être effectué au plus tard le 31 mars 2022. Les entreprises concernées doivent également transmettre à la Caisse des dépôts et des consignations les informations relatives aux abondements correctifs et salariés concernés, avant cette même échéance du 31 mars 2022. Ainsi doivent notamment être communiqués le montant de l'abondement (3 000 euros), le nom du salarié bénéficiaire ainsi que les données permettant son identification

Synthèse des chiffrages réalisés :

Périodes	Nb salariés concernés + Risque financier liés aux abondements CPF	Motifs
2014/2020	18 professionnels **54 000 €**	• de manquement à la réalisation des 1er et 2ème entretiens professionnels et 3ème entretien et de l'entretien bilan des 6 ans • de l'absence de formation professionnelle organisée dans le cycle des 6 ans
2015/2021	9 professionnels **27 000 €**	• Manquement ou réalisation hors délai des 1er et 2ème entretiens professionnels et 3ème entretien et de l'entretien bilan des 6 ans • Absence ou réalisation hors délai de formation professionnelle organisée dans le cycle des 6 ans
2016/2022	13 professionnels **39 000 €**	• Manquement ou réalisation hors délai des 1er et 2ème entretiens professionnels et 3ème entretien et de l'entretien bilan des 6 ans • Absence ou réalisation hors délai de formation professionnelle organisée dans le cycle des 6 ans